



Fonds Incitatif 2024

Appel à manifestation d'intérêt



1. Chronologie

Publication (date)	30 janvier 2024
Date limite de dépôt des candidatures	1er mars 2024, 23:59
Notification des résultats	15 mars 2024
Date de début de la mise en œuvre	1er avril 2024
Date de fin de la mise en œuvre	1er novembre 2024

2. Localisation

Belgique - Zone d'intervention liée à la présence du partenaire chargé de la mise en œuvre.

3. Secteur(s) et domaine(s) de spécialisation

Protection et assistance des migrants.

4. Organisme d'émission

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM - UN Migration) fait partie du système des Nations Unies en tant qu'organisation intergouvernementale chef de file dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM s'efforce d'assurer une gestion ordonnée et humaine des migrations, de promouvoir la coopération internationale sur les thèmes migratoires, de contribuer à la recherche de solutions pratiques aux défis migratoires et de fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Les activités de l'OIM comprennent la promotion du droit international de la migration, le débat des politiques, l'orientation, la protection des droits des migrants, la santé dans le contexte migratoire et la dimension du genre de la migration.

5. Contexte

L'OIM, par le biais du projet Conex, s'est engagée à faciliter l'orientation des migrants en situation de vulnérabilité vers des services de conseil professionnels afin de soutenir leurs droits fondamentaux et d'améliorer la protection globale des migrants. Cela se fera par la diffusion active d'informations et d'expertise sur les différentes formes d'orientation auprès d'un maximum d'acteurs en Belgique. Grâce à un réseau complexe de partenaires d'information et d'orientation, répartis sur l'ensemble du territoire belge, l'objectif est de fournir au plus grand nombre possible de migrants en situation de vulnérabilité des informations précises et professionnelles sur leurs droits fondamentaux et leurs possibilités, de les orienter vers des conseils professionnels et de les aider à faire un choix durable en Belgique ou ailleurs.

Le fonds incitatif vise à soutenir structurellement les organisations dans des activités innovantes liées au large éventail d'outils de protection des migrants. Dans ces activités, une attention particulière est portée au soutien et à l'information aux groupes vulnérables de migrants. Grâce au fonds incitatif, Conex vise à renforcer la capacité des organisations à soutenir et à informer les migrants. Le projet Conex est financé par Fedasil, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs de protection internationale et d'autres groupes cibles.

6. Priorités thématiques

L'appel se concentre sur la mise en œuvre d'initiatives locales en Belgique qui répondent à une (ou plusieurs) des priorités suivantes:

- Soutien psychosocial aux migrants, à la diaspora et aux travailleurs de première ligne.
- Réduire des vulnérabilités et renforcer les capacités des migrants, de la diaspora et des personnes issues de l'immigration.
- Informer les migrants sur leurs droits fondamentaux.
- Engager les communautés de migrants en les sensibilisant aux outils de soutien et de protection disponibles dans le cadre d'activités communautaires.
- Renforcer les connaissances sur les outils de protection disponibles pour les migrants.

7. Exemples

Les activités peuvent inclure:

- Renforcement des compétences d'un groupe de migrants impliqués dans un parcours d'orientation future (par exemple, compétences numériques, formation à la micro-entreprise, cours de langue, etc.).
- Organisation d'événement(s) avec des organisations locales de migrants et de diasporas autour de l'assistance offerte par l'organisation locale.
- Séances d'information sur l'accès aux droits fondamentaux : hébergement, services de soutien, services alimentaires et informations correctes.
- Activités socioculturelles avec des publics cibles pour engager une conversation sur l'orientation future.
- Activités psychosociales (réflexion, gestion du stress, séances d'information sur la santé mentale, etc.) pour différents groupes cibles (migrants, diaspora et/ou travailleurs de première ligne).
- Information sur tous les outils de protection disponibles et discussion de ceux-ci lors d'activités communautaires (nettoyage de certains espaces, plantation d'arbres, tournois sportifs, marché mondial, etc.)

8. Budget et durée indicatifs

Le budget disponible pour cet appel à manifestation d'intérêt est de 40 000 euros.

Le budget alloué par projet sélectionné varie de 2.000 EUR à 8.000 EUR. Le taux de financement est de 100 %, mais la recherche de synergies avec les ressources de l'organisation est évaluée positivement.

L'organisation sélectionnée devra mettre en œuvre les activités au cours de l'année 2024.

Le paiement sera effectué après la finalisation des activités et la présentation du rapport narratif et financier.

9. Coûts éligibles

Les partenaires chargés de la mise en œuvre peuvent prévoir dans leur proposition de projet des coûts de personnel et des coûts matériels directement liés aux activités proposées. Ces coûts matériels comprennent la location de lieux ou de salles nécessaires aux activités du projet.

Les coûts structurels et opérationnels (tels que l'internet et l'électricité) ne peuvent excéder 10 % du budget demandé.

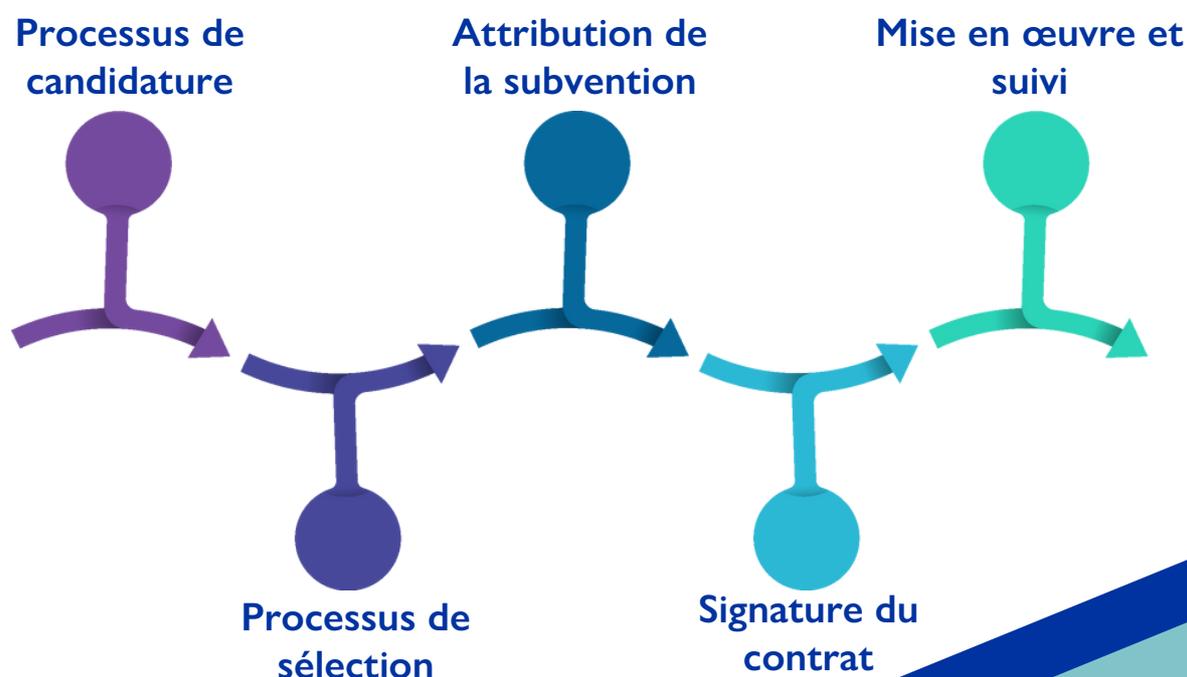
10. Critères d'éligibilité

- Les organisations doivent être basées en Belgique et être actives et opérationnelles en 2024.
- Les organisations ont déjà travaillé sur l'aide aux migrants, à la diaspora et aux personnes issues de l'immigration.
- Les organisations doivent être disposées à mettre en œuvre les activités proposées en 2024.
- Les organisations doivent être disposées à fournir des ressources pour la mise en œuvre des activités.
- Les organisations doivent disposer d'une administration financière saine, ne pas avoir commis de faute et respecter les normes et les valeurs éthiques les plus élevées.
- Les organisations doivent soumettre, lors du premier tour de sélection, un modèle d'idée de projet dûment rempli afin de présenter une demande au fonds incitatif, au plus tard le 1er mars 2024, à 23h59.
- Le modèle d'idée de projet doit être soumis uniquement par courrier électronique à l'adresse jdeleye@iom.int. La soumission n'est validée qu'après réception d'un courrier d'acceptation par l'OIM.
- La demande doit être soumise en néerlandais, en français ou en anglais et dans le format prescrit par l'OIM au sein de l'appel à manifestation d'intérêt. Toutes les informations requises doivent être fournies, en répondant de manière claire et concise à tous les points énoncés. Toute demande qui ne répond pas de manière complète et détaillée aux exigences de l'appel à manifestation d'intérêt peut être rejetée.

11. Critères de sélection

Critères de sélection	Description	Pondération
Pertinence de la proposition	La proposition explique clairement comment elle contribuera à l'objectif global et aux priorités thématiques spécifiées dans l'appel à manifestation d'intérêts, et répondra aux besoins et aux problèmes identifiés. Le groupe cible est clairement défini.	35
Qualité de la proposition	La proposition est claire, cohérente, logique et réalisable en termes de temporalité et de budget. L'approche et la méthodologie sont appropriées pour traiter les questions identifiées.	35
Expertise et expérience de l'organisation	L'organisation fait preuve d'une compréhension globale des priorités thématiques liées à la protection et à l'assistance des migrants. L'organisation doit avoir de l'expérience avec l'énoncé de la problématique proposée, le public cible et/ou les activités suggérées.	10
Impact et durabilité de l'intervention	Les activités peuvent être reproduites / prolongées à long terme. La proposition devrait avoir un impact à long terme sur le public cible (par exemple, le public cible est responsabilisé/acquiert de meilleures compétences) et un potentiel d'effet multiplicateur positif.	10
Rapport coût-efficacité	Le budget alloué correspond aux résultats attendus, aux activités et aux ressources proposées. Des synergies avec les ressources financières et humaines propres sont recherchées pour soutenir la mise en œuvre de l'intervention.	10

12. Procédure d'évaluation et de sélection



Phase de préparation et d'application (jusqu'au 1er mars 2024):

- Un comité d'évaluation sera composé de l'OIM et de Fedasil.
- Un appel avec des priorités thématiques est élaboré et lancé.

Phase de sélection (jusqu'au 15 mars 2024):

- Les demandes seront refusées si elles ne répondent pas aux critères d'éligibilité.
- Les propositions jugées éligibles seront évaluées sur la base des critères précisés ci-dessus et seront classées en fonction des notes obtenues.
- Le score minimum pour l'éligibilité au financement est de 60/100.
- Les propositions ayant la même note seront départagées en fonction des notes les plus élevées obtenues pour les critères "pertinence" et "qualité".
- Au maximum, 8 projets seront sélectionnés, en fonction du budget disponible et des priorités thématiques. Entre 2 et 4 projets seront placés sur la liste de réserve. Les autres seront rejetés.
- L'OIM se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute manifestation d'intérêt, d'annuler le processus de sélection et de rejeter toutes les manifestations d'intérêt à tout moment, sans encourir aucune responsabilité à l'égard des partenaires de mise en œuvre concernés.

Phase d'attribution (jusqu'au 1er avril 2024):

- La décision finale (sélection - réserve - rejet) sera communiquée à tous les candidats dans les trois jours ouvrables suivant la prise de décision. Les résultats seront également publiés sur [la page web Conex de l'OIM](#). Les candidats non retenus peuvent demander un retour d'information sur leur candidature et peuvent demander un réexamen de la décision ou déposer une plainte à ce sujet.
- Les propositions retenues seront invitées à préparer le dossier de soumission complet (y compris une matrice des résultats, une matrice des risques, un budget et un calendrier détaillés), avec le soutien de l'équipe de Conex. Une réunion spécifique pourra être organisée à cet effet. Si le dossier complet n'est pas prêt dans les délais impartis, la proposition peut être rejetée et les propositions figurant sur la liste de réserve seront invitées à préparer le dossier complet.
- Après confirmation du dossier complet, un contrat sera signé entre l'OIM et l'organisation retenue.

Phase de mise en œuvre (avril 2024 - décembre 2024):

- Dès la signature du contrat, l'organisation peut commencer à mettre en œuvre les activités, qui devront être achevées en 2024.
- L'équipe de Conex participera à une réunion à mi-parcours du projet afin d'obtenir une vue d'ensemble des activités mises en œuvre et de suivre l'évolution du projet.
- L'organisation sélectionnée devra remplir une fiche d'information sur la visibilité du projet pour [la page web de Conex](#).
- La subvention sera accordée après la présentation des rapports narratifs et financiers finaux et de la documentation.

13. Questions

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Jana De Leye à l'adresse jdeleye@iom.int ou consulter le document "[Foire aux questions](#)".

L'OIM organisera deux sessions d'information pour les organisations intéressées en néerlandais (12h00-12h45) et en français (13h00-13h45), le 12 février 2024. Vous pouvez vous inscrire [ici](#).

14. Protection des données

L'OIM traitera toutes les informations (ou celles qui sont marquées comme étant exclusives/sensibles/financières) reçues des candidats et plus tard des partenaires de mise en œuvre comme confidentielles et toutes les données personnelles conformément à ses principes de protection des données.

En soumettant une candidature, le partenaire chargé de la mise en œuvre autorise l'OIM à partager des informations avec les personnes qui ont besoin de les connaître aux fins de l'évaluation et de la gestion de la proposition.